



COMEX DU 28 MARS 2022

Rapport du Groupement d'intérêt Public – Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord

Rapport 05/2022 : TABLEAU DES EMPLOIS 2021

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord rassemble des agents mis à disposition par l'Etat (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités / Education Nationale), le Département du Nord ainsi que des professionnels du Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Au 1^{er} janvier 2022, ce sont 249 agents pour 230.4 ETP. Ceux-ci sont répartis ainsi :

⇒ Agents mis à disposition des différentes administrations :

		Moyens prévus par Convention	Nombre d'agents mis à disposition	Equivalent Temps Plein	ETP réellement présent	Différence convention /ETP	Evolution par rapport au 1/1/2021
ETAT	DDETS	29.1 ETP	9	8.8	6.8	-20.3 ETP	=
	DDCS	21.9 ETP	3	2.5	1.5	-19.4 ETP	=
	DIRECCTE	11 ETP	14	13.8	13.8	+2.8 ETP	=
Education Nationale							
DEPARTEMENT DU NORD		71 POSTES	66	61.9	60.9	-5 POSTES	-5
		Hors convention	13	11.4	11.4	+13 AGENTS	-1

⇒ 144 Agents recrutés par le Groupement d'Intérêt Public :

		Nombre d'agents	Equivalent Temps Plein	ETP réellement présent	Evolution par rapport au 1/1/21
GIP	CDI	128	120.3	119.3	-3 agents (-1.1 ETP)
	CCD Détachement	3	2.8	2.8	=
	CDD médecins	13	8.9	8.9	-1 agents (-0.9 ETP)

La compensation des ETP ou postes non mis à disposition, appelée « fongibilité », est intégrée dans le montant de la subvention de fonctionnement versé à la MDPH. Ce montant s'élève en principe à 30 000 euros par ETP manquant.

Le rapport étant adopté par à l'unanimité délibération du 28 mars 2022, la Commission Exécutive décide :

-d'approuver le tableau des emplois 2021.

Monsieur Christian POIRET
Président de la Commission Exécutive
de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées
Président du Département du Nord